Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

LICENCE

PHILOSOPHIE

ÉVALUATION LOCALE DE COMPÉTENCES : C6, EXPLOITATION DE DONNÉES À DES FINS D'ANALYSE

SESSION 2026

Durée : 2 heures

SPÉCIALITÉ / UNITÉ	COEFF
PHILOSOPHIE	3,0 À TITRE INDICATIF, SANS VALEUR NATIONALE ATTESTÉE

Moyens de calculs et matériel autorisés :

L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collège », est autorisé.

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 8 pages numérotées de 1/8 à 8/8.

Les documents réponses en fin de sujet sont à rendre avec la copie.

DOSSIER SUJET

MISE EN SITUATION ET CONSIGNES GÉNÉRALES : LICENCE DE PHILOSOPHIE, ÉTUDE DE CAS PÉDAGOGIQUE SITUÉE À L'UNIVERSITÉ DES RIVES, LYON

Vous participez à l'analyse d'une étude pédagogique portant sur deux modalités d'enseignement d'un module de philosophie : un séminaire avec discussion structurée et un cours magistral suivi d'un travail individuel. Le dossier présente des données agrégées construites pour ce sujet. Elles ne décrivent pas une recherche réelle et ne permettent pas d'attribuer leurs résultats à une population extérieure à l'étude.

Votre travail consiste à apprécier les sources et les choix de mesure, effectuer les calculs demandés, interpréter les résultats avec prudence et formuler une conclusion argumentée. Les effectifs, moyennes et définitions nécessaires figurent dans les documents techniques. Les résultats numériques seront arrondis au dixième lorsque cela est pertinent.

Le référentiel national de licence ne fixe pas une épreuve terminale nationale uniforme, une durée ni un coefficient propres à cette compétence. La durée et le coefficient indiqués dans l'en-tête sont des paramètres de cette évaluation locale, et non des modalités nationales d'examen.

PARTIE 1 : Évaluation des sources et des indicateurs (5 points)

Sélection critique des ressources et définition des données

À l'aide des documents DT 1 et DT 2, examinez la qualité des informations disponibles avant de les exploiter. Distinguez la nature d'une source, la population effectivement observée et l'indicateur mesuré.

1.1 (1,5 point) Comparez les deux ressources présentées dans le DT 1 au regard de leur auteur, de leur objectif et des éléments permettant d'en vérifier les affirmations. Indiquez laquelle est la plus directement exploitable pour décrire l'étude du dossier et justifiez votre choix par deux éléments.

1.2 (1,5 point) Délimitez la population effectivement étudiée et précisez une limite de généralisation des résultats. Votre réponse doit tenir compte du recrutement des participants et du caractère construit des données.

1.3 (2 points) Définissez l'indicateur « progression observée » utilisé dans le DT 2. Précisez la condition numérique qui permet de classer un étudiant dans la catégorie « progression d'au moins 2 points ».

PARTIE 2 : Traitement quantitatif des résultats (6 points)

Calcul de fréquences, de proportions et d'écarts

Les données nécessaires figurent dans le DT 3. Pour un taux, utilisez la formule $t = \frac{n}{N} \times 100$, où n est l'effectif correspondant et N l'effectif du groupe. Un écart en points de pourcentage se calcule par soustraction de deux taux exprimés en pourcentage.

Effectifs observés par modalité pédagogique

Modalité	Effectif	Progression d'au moins 2 points	Progression inférieure à 2 points
Séminaire avec discussion structurée	60	39	21
Cours magistral et travail individuel	60	27	33
Ensemble	120	66	54

Données agrégées du cas d'étude, présentées au DT 3.

2.1 (2 points) Calculez, pour chaque modalité, le pourcentage d'étudiants ayant progressé d'au moins 2 points. Présentez les calculs et arrondissez les résultats au dixième de pour cent.

2.2 (1,5 point) Calculez l'écart entre les deux pourcentages obtenus en 2.1, en points de pourcentage. Indiquez quelle modalité présente le taux le plus élevé.

2.3 (1,5 point) Calculez le taux de progression d'au moins 2 points pour l'ensemble des 120 étudiants. Vérifiez votre résultat à partir des effectifs totaux du DT 3.

2.4 (1 point) Complétez le tableau du DR 1 avec les deux taux par modalité et leur écart en points de pourcentage. Inscrivez les unités et la formule utilisée.

PARTIE 3 : Interprétation et limites de l'analyse (5 points)

Analyse des moyennes et discussion de la portée des résultats

Le DT 3 fournit aussi les moyennes de score avant et après le module. Les scores sont exprimés sur 20. Pour chaque modalité, la variation moyenne est calculée par $\Delta = \text{moyenne après} - \text{moyenne avant}$. Les informations de méthode figurent dans le DT 2.

Moyennes de score avant et après le module

Modalité	Moyenne avant le module	Moyenne après le module
Séminaire avec discussion structurée	10,8	13,2
Cours magistral et travail individuel	10,7	12,1

Score moyen sur 20, données agrégées du DT 3.

3.1 (2 points) Calculez la variation moyenne de score pour chacune des deux modalités, puis l'écart entre ces deux variations. Présentez les opérations et exprimez les résultats en points sur 20.

3.2 (1,5 point) À partir des effectifs et des moyennes, formulez une conclusion descriptive comportant un résultat relatif au taux de progression et un résultat relatif à la variation moyenne des scores. Ne présentez pas cette conclusion comme une preuve de causalité.

3.3 (1,5 point) Expliquez pourquoi le dossier ne permet pas d'affirmer que la modalité pédagogique est, à elle seule, la cause des différences observées. Appuyez votre réponse sur deux limites de méthode indiquées ou déductibles du DT 2.

PARTIE 4 : Synthèse argumentée et proposition de vérification (4 points)

Exploitation critique des données et argumentation

Mobilisez les documents DT 1 à DT 3 ainsi que vos calculs. Une réponse pertinente distingue les résultats descriptifs, leur interprétation et les limites de ce qu'ils autorisent à conclure.

4.1 (3 points) Rédigez une synthèse argumentée de 180 à 250 mots répondant à la question suivante : que suggèrent les données sur les deux modalités pédagogiques, et jusqu'où est-il légitime d'interpréter cette différence ? Utilisez au moins deux résultats chiffrés calculés dans les parties précédentes et mentionnez au moins deux limites.

4.2 (1 point) Proposez une modification concrète du protocole qui améliorerait la comparaison entre les modalités. Indiquez en une phrase quelle limite cette modification aiderait à réduire.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET STATUT DES INFORMATIONS

Ressource A : note de synthèse du dossier. Le comité pédagogique de l'Université des Rives présente une comparaison de deux modalités suivies par 120 étudiants inscrits à un module de philosophie. La note fournit les effectifs, les moyennes et une définition de l'indicateur de progression. Elle ne donne pas accès à des données individuelles ni à une publication scientifique évaluée par les pairs.

Ressource B : publication sur un réseau social. Un message anonyme affirme que « la discussion en séminaire améliore nécessairement les résultats en philosophie ». Il ne précise ni la taille de l'échantillon, ni la méthode de mesure, ni la source des chiffres. Aucun lien vers un protocole ou des données n'est fourni.

Statut du dossier : les chiffres chiffrés de cette étude de cas sont construits pour l'évaluation. Ils ne sont pas des observations d'une enquête réelle. Ils servent à évaluer le traitement critique de données et ne peuvent pas être cités comme résultats empiriques sur les étudiants en général.

Repères pour l'évaluation des ressources

Ressource	Auteur ou émetteur	Informations vérifiables fournies	Limite principale
A : note de synthèse	Comité pédagogique de l'Université des Rives	Effectifs, moyennes, indicateur annoncé	Données construites, pas de données individuelles ni d'évaluation par les pairs
B : message sur un réseau social	Auteur anonyme	Aucune méthode ni source chiffrée	Affirmation non documentée et formulation catégorique

Informations communiquées dans le dossier.

DT 2 : PROTOCOLE ET DÉFINITIONS DES VARIABLES

Cadre de l'étude de cas. Le dossier compare deux groupes de 60 étudiants inscrits au même module. Les groupes sont présentés comme ayant suivi des modalités pédagogiques différentes. La répartition n'est pas aléatoire : les étudiants ont rejoint les groupes selon l'organisation des enseignements et leurs disponibilités. Le dossier ne renseigne pas les résultats individuels, l'assiduité, les expériences antérieures ni les autres facteurs susceptibles d'influencer les scores.

Mesure du score. Chaque groupe a un score moyen sur 20 mesuré avant et après le module. Le dossier ne fournit pas d'écarts-types ni de distribution des scores individuels.

Définition de l'indicateur binaire. Un étudiant est classé « progression d'au moins 2 points » si son score après le module moins son score avant le module est supérieur ou égal à 2 points. Les effectifs de cette catégorie sont agrégés par modalité.

Précaution d'interprétation. Une différence observée entre des groupes non constitués par tirage au sort peut être liée à la modalité pédagogique, à des différences initiales entre les groupes ou à d'autres facteurs. Les tableaux agrégés ne permettent ni de mesurer ces facteurs ni d'établir une relation causale.

Variables et unités

Variable	Définition	Unité ou modalité
Effectif N	Nombre d'étudiants dans le groupe	Personnes
Progression d'au moins 2 points	Score après moins score avant supérieur ou égal à 2	Oui ou non
Moyenne de score	Moyenne des scores au sein du groupe	Points sur 20
Taux	Effectif de la catégorie divisé par l'effectif du groupe, multiplié par 100	Pourcentage

Définitions à utiliser pour les calculs.

DT 3 : TABLEAUX DE DONNÉES AGRÉGÉES

Les tableaux ci-dessous constituent l'ensemble des données quantitatives nécessaires à l'épreuve. Les résultats sont construits pour ce sujet. Chaque modalité comprend 60 étudiants, soit 120 étudiants au total.

Effectifs selon la progression mesurée

Modalité	Effectif du groupe	Progression d'au moins 2 points	Progression inférieure à 2 points
Séminaire avec discussion structurée	60	39	21
Cours magistral et travail individuel	60	27	33
Ensemble	120	66	54

Progression d'au moins 2 points définie dans le DT 2.

Scores moyens avant et après le module

Modalité	Moyenne avant	Moyenne après
Séminaire avec discussion structurée	10,8	13,2
Cours magistral et travail individuel	10,7	12,1

Moyennes agrégées, en points sur 20.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : Questions 2.1, 2.2 et 2.4 | **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez les cases signalées par « ... ». Faites apparaître les calculs sur votre copie. L'écart demandé est exprimé en points de pourcentage.

Calcul des taux de progression

Modalité	Calcul du taux	Taux de progression	Écart au taux de l'autre modalité
Séminaire avec discussion structurée		... %	
Cours magistral et travail individuel		... %	
Ensemble des 120 étudiants		... %	Sans objet

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 2 : Document réponse à rendre avec la copie : Questions 3.2, 3.3 et 4.1 | **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Vous pouvez utiliser ce tableau pour organiser les éléments de votre synthèse. Complétez les cases à l'aide des données, des calculs et des limites relevées dans les documents. La rédaction finale de la question 4.1 doit être reportée sur votre copie.

Trame d'analyse critique des résultats

Élément de la synthèse	Donnée ou argument à mobiliser	Limite ou précaution
Résultat sur les taux		
Résultat sur les variations moyennes		
Portée de la comparaison		

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.